

# AT/MP Evitable dans le BTP

# Fractures suite à la chute de hauteur au travers d'une plaque translucide

N° 140  
Mai 2023

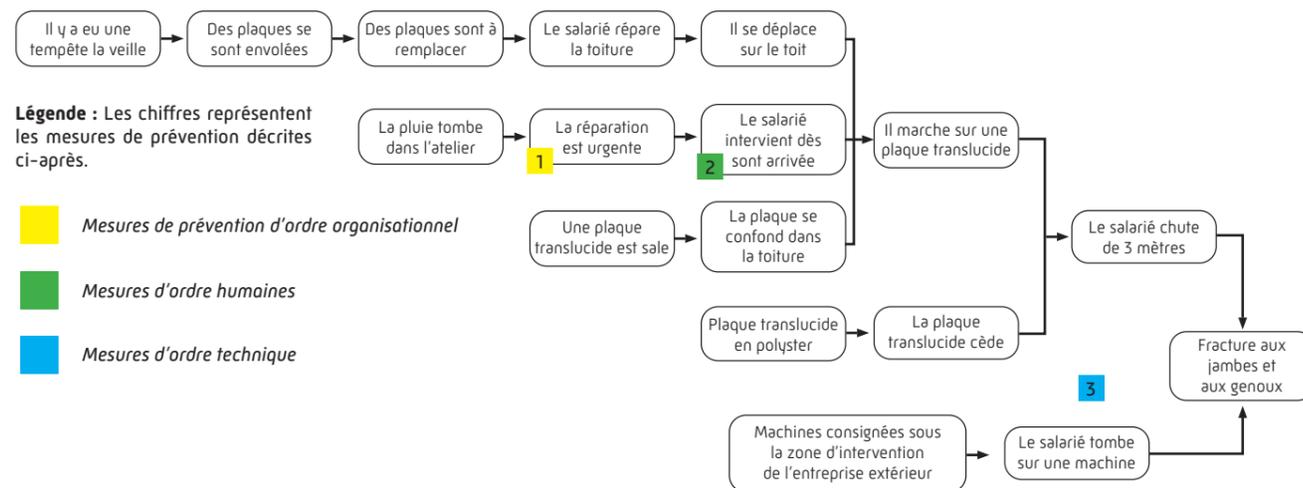
Après une tempête, quelques plaques translucides d'une toiture en bac acier se sont envolées. Le lendemain, l'entreprise utilisatrice fait intervenir un couvreur en urgence pour remplacer les plaques manquantes au-dessus des machines consignées.

Lors de l'intervention, le salarié marche sur une plaque translucide en polyester, mais celle-ci craque et le salarié fait une chute de 3 mètres. Il s'en sort avec des fractures aux jambes et au bras gauche, mais aussi avec 9 mois d'arrêt de travail.



L'arbre des causes est une représentation graphique de l'enchaînement des faits qui ont conduit à la blessure.

La lecture de l'arbre des causes se fait de gauche à droite. Exemple de lecture : « C'est parce qu'il y a eu une tempête la veille que les plaques se sont envolées. »



## MESURES DE PREVENTION

En cas d'intervention urgente, effectuer une visite commune (EI/EU) avant intervention, et rédiger un Plan de Prévention simplifié.

Dans le cas présent :

- 1 Observation commune de la toiture avant intervention, Rédaction d'un Plan de Prévention simplifié après évaluation des risques en commun pour l'intervention, Prise en compte des mesures indiquées sur le dossier de maintenance des lieux de travail ou sur le Dossier d'Intervention Ultime Ouvrage (DIUO), Définition des mesures de prévention nécessaires.

- 2 A partir de l'analyse des risques effectuée avec l'entreprise utilisatrice, l'employeur de l'entreprise extérieure informe ses salariés sur les conditions d'intervention et sur les risques qui s'y rapportent.

- 3 Mesures de préventions définies au Plan de Prévention doivent être mises en œuvre (filets, système d'arrêt de chute ...).

POUR ALLER PLUS LOIN,

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

<https://www.inrs.fr/>

Dossier : [Travaux de couverture en matériaux fragiles : sécuriser le travail en hauteur](#)

Dossier : [Travail en hauteur : organiser la prévention avec les systèmes d'arrêt de chutes](#)

Dossier : [DIUO \(Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage\) : un outil pour piloter et sécuriser les opérations d'entretien et de maintenance](#)

Brochure : [Prévenir les risques de chutes de hauteur : attention aux toitures en matériaux fragiles](#)

Brochure : [Filets en sous-face de système S - Maîtriser une opération de travaux en hauteur](#)

Brochure : [Dépannage urgent sur toiture - La corvée](#)

Brochure INRS : [Intervention d'entreprises extérieures](#)



## RÉGLEMENTATION :

Obligations générales concernant les interventions sur matériaux fragiles : [Article R4224-8 du Code du travail](#)

Protections collectives : [Article R4534-88 du Code du travail](#)

Autres dispositifs par défaut : [Article R4534-89 du Code du travail](#) et [Article R4534-93 du Code du travail](#)

QUEL QUE SOIT LE TYPE D'INTERVENTION, TOUJOURS LA PRÉPARER ET PRIORISER LES MESURES DE PROTECTIONS COLLECTIVES.

Directeur de la publication : Christophe MADIKA - N° de dépôt légal : 2023-XXXX - ISSN 2681-4188

Conception et impression Carsat Hauts-de-France, 11 allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq cedex

Document téléchargeable sur [www.entreprendre-ensemble.info](http://www.entreprendre-ensemble.info), [www.carsat-hdf.fr](http://www.carsat-hdf.fr)